

*Taxe d'accise—Loi*

privés qui assumeront le fardeau. Ils ne consomment que le quart de notre production d'essence, mais ils doivent financer presque entièrement la caisse de compensation pour les sociétés pétrolières. Tous ceux qui consomment de l'énergie devraient donner leur part.

Voici mon avis: le ministre doit demander de 500 à 525 millions de dollars en une année civile aux automobilistes qui ne consomment que 25 p. 100 de notre production pétrolière. Cette situation est uniquement due aux exemptions prévues dans le bill. Le pire, c'est que le ministre accorde des exemptions aux personnes qui ont le mieux les moyens de payer dix cents de plus le gallon, plus encore cinq cents le gallon lorsque les raffineries, les producteurs, les grossistes et les détaillants transmettront l'augmentation au consommateur. L'augmentation sera peut-être de 18 à 22 cents le gallon en fin de compte.

L'augmentation de 10 cents coûtera 11 ou 12 cents à l'automobiliste. Ce sont les plus démunis qui doivent supporter ce fardeau. Est-ce juste? Est-il juste de n'exempter que les plus riches? La distinction que fait le ministre des Finances (M. Turner) entre ceux qui ont besoin de la voiture pour se rendre au travail et ceux qui n'en ont pas besoin est tellement odieuse que je demande aux députés comment ils peuvent appuyer un tel bill.

● (1510)

Prétendre qu'un médecin qui prend sa voiture pour aller à un rendez-vous—il utilise sa voiture pour aller travailler—est une situation différente de celle d'un travailleur qui se rend en voiture au bureau ou à l'usine où il travaille, voilà à mon avis, un argument trompeur. Il n'y a pas de différence. Sauf lorsqu'on utilise sa voiture les jours de congé ou pour aller faire des courses en ville, dans les autres cas, c'est par nécessité qu'on le fait et ce n'est pas une question de choix, tout au moins pour un grand nombre de personnes.

Je suppose que, d'après le ministre, un avocat qui se rend à son bureau devra payer la taxe mais quand il se rend au palais de justice ou chez un client, il n'utilise pas sa voiture pour aller travailler et aura droit à un remboursement. A mon avis, elle est si fondamentalement injuste que la mesure du ministre ne mérite l'appui d'aucun député de la Chambre.

Je voudrais rappeler au ministre ce que pense l'Association canadienne des automobilistes à propos de l'opinion exprimée par nombre de députés de tous les partis pour appuyer d'autres moyens de transport. Comme je l'ai mentionné l'autre jour, l'Association n'est pas contre les efforts destinés à économiser l'énergie; elle est même en faveur d'autres moyens de transport. D'après elle:

Trop souvent, il n'existe pas d'autre moyen que la voiture. Certes l'économie est un objectif admirable et l'Association canadienne des automobilistes lui donne son appui, mais obliger les gens à laisser leurs voitures en faveur d'autres moyens de transport comme le transport urbain, en pénalisant le conducteur, n'est pas une solution acceptable. Ce qu'il faut, c'est créer un réseau de transport en commun, efficace, souple, agréable, commode, attrayant, ...

Remarquez que l'Association parle d'un réseau de transport «en commun.»

... qui incitera les automobilistes à délaissier volontairement leurs voitures. Et avec un peu de chance et un système attrayant, l'automobiliste réagira favorablement.

Nous croyons également que l'automobiliste réagira favorablement à un système de transport attrayant. La difficulté c'est que le ministre des Finances demande une taxe de 10c. le gallon d'essence, comme il est prévu à l'article 1, alors qu'auparavant, il affirme que l'un de ses

[M. Benjamin.]

objectifs est d'inciter les gens à utiliser les autres modes de transport. A supposer qu'un grand nombre de personnes délaissieraient leurs voitures et iraient travailler en autobus, à bicyclette, en mobylette, par le métro ou même par avion, alors le ministre ne pourrait recueillir l'argent qu'il réclame pour le fonds d'indemnisation. Il ne peut avoir l'un et l'autre et à mon avis, c'est une autre absurdité de cette mesure.

Si le ministre avait adopté une attitude franche dès le début et s'il nous avait dit que cette nouvelle mesure législative visait à augmenter les revenus et rien d'autre, nous aurions bien mieux compris ses intentions. Il n'aurait pas tenté d'induire en erreur en parlant de deux autres objectifs, soit la conservation de l'énergie et l'encouragement des autres modes de transport. Si la population devait utiliser d'autres modes de transport pour conserver l'énergie, il serait bien loi d'attendre les 350 millions de dollars dont il a besoin pour cette partie-ci de l'année, et les 500 millions de dollars dont il aura besoin par la suite pour chaque période de 12 mois. C'est comme si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social proposait soudain de hausser de 10c. la taxe sur les cigarettes en disant qu'il visait ainsi à augmenter les revenus et à décourager les gens de fumer. On ne saurait attendre à la fois ces deux objectifs, car il n'y aurait pas de revenus supplémentaires si les gens cessaient de fumer. Cela démontre le ridicule de ce bill, monsieur le président.

Le ministre obtiendra l'accord, j'en suis sûr, de nombreux députés des banquettes arrière qui se plaignent de ce bill et qui vont en voir de toutes les couleurs dans leur circonscription s'il nous présente une modification à la loi sur la taxe d'accise qui ne se contente pas de prévoir une fort modeste augmentation, disons de l'impôt sur le revenu des sociétés, de l'impôt sur le revenu des particuliers ou une combinaison des deux. Cela lui donnerait l'argent dont il a besoin pour le fonds d'indemnisation du pétrole d'une façon beaucoup plus juste, et il n'aurait pas besoin de prétendre qu'il essaye de faire économiser l'énergie et d'inciter les gens à adopter d'autres modes de transport. Je lui promets le maximum de collaboration de la part de notre groupe et il pourrait faire passer un tel bill par toutes les étapes en une journée. Je ne sais pas ce qu'en penserait mon ami de Winnipeg-Nord-Centre, mais je suis sûr qu'un grand nombre de députés seraient d'accord.

Le ministre devrait également voir comment cette taxe sur l'essence a été accueillie dans le pays. Je suggère à ses conseillers de lire le mémoire de l'Association automobile canadienne. S'il le faisait, il se rendrait compte de l'injustice de cette mesure. Elle aggrave encore l'injustice des taxes imposées sur l'essence d'une province à l'autre et dont le taux varie de 10c. en Alberta à 25c. je crois, le gallon à Terre-Neuve.

Il y a autre chose. L'homologue ontarien du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit que le gouvernement fédéral ne devrait jamais s'ingérer dans un domaine qui est l'apanage des provinces. Quand le ministre provincial s'est plaint que cette taxe imposerait un fardeau excessif aux gens qui étaient forcés d'utiliser leur automobile, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a conseillé au gouvernement de l'Ontario de réduire sa taxe sur l'essence. Je vois très bien pourquoi il leur a donné ce conseil, monsieur le président; il voulait permettre au ministre des Finances de venir se servir, car c'est exactement ce qui s'est passé dans le cas de la Saskatchewan. Cette province a réduit sa taxe sur l'essence de 9c. le gallon et a également laissé tomber 3c. de plus le gallon qui, désormais, ne vont plus dans les coffres provinciaux,